

**VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2023**

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures et trente minutes, le
En exercice : 19 Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 28 juin, s'est
Présents : 12 réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre
Procurations : 7 LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.
Votants : 19

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - M.
BOULINEAU Christophe - Mmes CAPOUL Sabine - DUTREICH Nicole - M.
GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent
- MARTINIE Laurent - Mme NAUSSAC Frédérique - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre
M. BOST Romain ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. BELMONTE José.
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
M. FRONTEAU Joris ayant donné procuration à M. VILLEMUR Frédéric
Mme PERONNET Odile ayant donné procuration à Mme NAUSSAC Frédérique

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme LAFARGUE Claudine est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 JUIN 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 6 juin 2023. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver ce compte rendu ainsi rédigé.

DOSSIER ADOPTE PAR 16 VOIX POUR (3 absents le 6/06/2023 : Mme et MM. : BELMONTE - BOULINEAU - NAUSSAC)

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

2023-40 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET DU 12 MARS 2021 ET L'ANNEXE 1 DU 9 SEPTEMBRE 2021

LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

2023-36 : ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire donne la parole à M. MARTINIE pour présenter le dossier.

Il remercie tout d'abord personnels et élus qui se sont impliqués au long cours sur ce dossier.

Il rappelle ensuite que depuis plusieurs années, la municipalité poursuit le projet d'installer des caméras de vidéo protection en centre bourg.

En effet de nombreuses incivilités ou actes de délinquance émaillent trop souvent le quotidien. Ils touchent en particulier certains secteurs plus ou moins à l'écart du passage.

Dans cet objectif, un groupe de travail a été mis en place. Sa première action a été de lancer un audit de sureté pouvant être réalisé par les services de gendarmerie de Haute-Garonne.

A l'issue de son rapport, le référent départemental, l'adjudant-chef Prono, a ainsi pu identifier les endroits à surveiller.

Les sites sont :

L'entrée de bourg juste avant l'entrée du boulevard au niveau de la route départementale n°6.

Il s'agit d'identifier les véhicules passant à cet endroit soit en montant soit en descendant.

Ce lieu est stratégique et permet d'identifier un grand nombre de personnes pouvant être impliquées dans diverses infractions.

La place du Paty

La place du Paty est le cœur du village et surtout le cœur commerçant. Il s'agit de protéger les éventuelles atteintes aux commerces et sécuriser les diverses manifestations pouvant accueillir du monde.

Le Picon

Les caméras devront repérer les entrées dans la place et surveiller les abords du jardin.

Le secteur des tennis city stade

Il s'agit de surveiller cet espace et de veiller à une utilisation des installations en toute sécurité.

La commission a aussi retenu la nécessité d'installer des caméras au niveau de deux points d'apport volontaire des déchets ménagers, le boulevard le long de l'église et le Paty. Un financement de la communauté de communes est en cours d'examen.

Une consultation lancée fin 2022, auprès de plusieurs entreprises spécialisées, a permis de recueillir deux devis des sociétés INEO et PVI.

Chaque entreprise ayant déposé une offre s'est déplacée sur le terrain et a pu être accompagnée par l'agent responsable du patrimoine afin de bien cerner les sites en question et les attentes de la commune.

Les devis répondent au cahier des charges mais une grande différence de prix apparait pour des prestations qui semblent proches.

Le devis d'INEO, plus cher et très détaillé, fait apparaitre des prestations de main d'œuvre importantes. Son montant est de 40 000,92 € TTC.

Un devis initial de PVI, nettement moins coûteux, répondait aux exigences du cahier des charges. Son montant était de 17 059,20 € TTC.

M. Prono a pu voir les devis qu'il a trouvés conformes aux attentes techniques. Il souligne la différence de prix par la taille des structures INEO étant une grande entreprise, experte de ce domaine tandis que PVI s'est lancée plus récemment dans ce secteur d'activité.

Afin d'améliorer encore la prestation, le chargé d'affaires de PVI est venu en mairie lors d'une réunion qui a permis d'acter la nécessité d'onduleurs supplémentaires pour protéger les caméras et d'améliorer la définition d'image de la caméra d'entrée de bourg. D'autres adaptations mineures élèvent, au final, le devis à 24 841,20 € TTC.

M. BOULINEAU confirme que les onduleurs protégeront le matériel à coût réduit. Il note aussi que des ports supplémentaires ont été prévus dans les enregistreurs ce qui permettra éventuellement d'accueillir de nouvelles caméras, notamment dans la zone nord des écoles. un enregistreur sera d'ailleurs hébergé aux écoles.

Le devis prévoit un système complet qui comprend les caméras, un enregistreur, tout le câblage et les relais radio permettant l'enregistrement des images.

M. le Maire précise que la conservation des images est limitée dans le temps et l'exploitation de ces dernières suit des règles strictes. Les habilitations de visionnage sont limitées et validées par les services préfectoraux en liaison avec les gendarmes.

Après examen des deux devis transmis par les sociétés PVI et INEO, il apparaît que la société PVI semble mieux-disante en raison de son matériel de bonne qualité ainsi que de sa proximité et de son prix attractif.

M. le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver l'offre de livraison et d'installation d'un système complet de vidéo protection de la société PVI pour un montant de 24 841,20 € TTC.

M. le Maire demande aussi au conseil municipal de l'autoriser à signer tout document dans le cadre du dossier d'autorisation d'exploiter la vidéo protection.

Il sollicite aussi l'assemblée pour l'autoriser à demander des subventions afin de financer cette installation.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et le Conseil départemental seront ainsi sollicités pour des aides financières.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-37 : DEMANDE DE RESERVATION D'UNE SALLE PAR UNE STRUCTURE PRIVEE

M. le Maire dit avoir été contacté par la maison de santé pluriprofessionnelle Terres du Fousseret qui souhaiterait bénéficier d'une salle, pour des activités destinées aux seniors.

La demande porte sur 1h hebdomadaire, le mardi matin, pendant 36 semaines, à partir de la rentrée de septembre 2023, et vise la prévention des chutes des seniors. L'idée aurait été pour la MSP de prendre le dojo du Picon, pièce adaptée pour ces activités.

M. le Maire souhaite au travers de cette demande évoquer le cas de structures privées qui sollicitent des salles municipales pour une certaine durée. Le cas s'est présenté récemment avec la pharmacie à qui la municipalité va prochainement mettre à disposition la salle grise et aurait pu arriver aussi pour le Dumbo si ce dernier avait donné suite à la proposition de mise à disposition de la salle grise.

M. GALIAY demande si un accord préalable a été conclu avec la pharmacie.

M. le Maire répond qu'il avait été dit oralement que la pharmacie participerait aux frais sans que cela soit précisé par écrit. L'idée serait de faire payer le chauffage et l'électricité ainsi qu'une partie des aménagements, modestes.

La question générale qui se pose est celle de faire bénéficier une salle, à titre gratuit, à une structure privée qui perçoit de l'argent pour les activités réalisées dans la salle municipale concernée.

Jusqu'à présent des salles municipales étaient en effet prêtées gratuitement mais pour des associations ou à la communauté de communes ou encore pour des réunions politiques.

En l'espèce, l'activité en question est financée par l'ARS et la MSP Terres du Fousseret reçoit des subsides pour cet accompagnement de seniors.

M. le Maire s'est renseigné auprès de l'ATD pour savoir ce qu'il convient de faire.

Il apparaît qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs mais qu'il est du ressort du maire d'attribuer ou non la salle.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux quelle est la ligne de conduite qu'ils souhaitent adopter dans cette situation.

Mme CAPOUL note que l'accompagnement des seniors existe déjà avec la communauté de communes au dojo. Mme DUTREICH confirme que la prestation est réglée par les seniors utilisateurs à l'organisme mandaté pour assurer les séances. La communauté de communes ne perçoit pas d'argent et n'en verse pas non plus pour la salle.

Les élus et notamment M. BOULINEAU pensent qu'au regard de l'activité d'intérêt général proposée en l'espèce par la MSP, la prévention santé des seniors, il conviendrait de verser une redevance symbolique.

Par ailleurs, Mme CAPOUL propose que les tarifs soient revus dans un objectif d'harmonisation des salles mises en location.

M. le Maire est d'accord et invite à la création d'un groupe de travail, à la rentrée de septembre, pour harmoniser les tarifs d'utilisation des différentes salles, Picon et Ancien Collège.

Pour conclure, M. le Maire propose d'acter, de manière générale, que l'utilisation d'une salle pour une activité lucrative fasse l'objet d'une redevance.

Toutefois dans le cas de la demande de la MSP Terres du Fousseret, M. le Maire propose de facturer à 1 € symbolique pour l'année, les 36 X 1 heure hebdomadaire, eu égard au type d'activité proposé.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-38 : APPROBATION D'UNE TOMBOLA DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS

M. le Maire fait part des deux réunions mises en place au mois de juin afin d'examiner la situation issue de l'incendie qui a frappé, le 4 juin 2023, trois immeubles de la rue Sicard, dont le bar tabac « Le Dumbo ».

Il salue la présence des commerçants et responsables d'associations qui ont participé à ces deux rencontres et se sont impliqués afin de définir ensemble la meilleure conduite à tenir face à cet événement.

Le plan de circulation a été approuvé ainsi que les demandes formulées à la clientèle des commerces d'utiliser les places de stationnement alentour, derrière l'église, voire au Paty.

La municipalité a accepté de prendre en charge des frais de communication pour inciter les habitants à se rendre dans le village auprès de leurs commerçants locaux, à travers l'installation de deux banderoles « Achetez local pour soutenir nos commerces » et de messages dans la presse.

Il a aussi été décidé d'organiser une tombola en soutien des commerçants et avec leur participation. Cette tombola ouverte aux clients des commerces du village vise à faire gagner chaque semaine deux bons d'achat d'une valeur de 30 €. La durée, le coût et les détails d'organisation sont soumis à l'assemblée.

L'ensemble de ces frais exceptionnels sera pris sur l'enveloppe des frais divers approuvée lors du budget 2023.

M. le Maire demande l'approbation de la tombola, de son règlement, de sa durée et de son budget.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-39a : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VIVRE AU FOUSSERET »

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation, le samedi 29 avril 2023, d'un vide dressing sous la halle. M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver une subvention exceptionnelle de 120 € à l'association organisatrice Vivre au Fousseret pour les divers frais liés à cette opération.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-39b : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1 POUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VIVRE AU FOUSSERET »

Il demande aussi aux conseillers municipaux l'autorisation de faire un virement de crédits du compte D 6188 au compte D 65748 pour un montant de 120 €, cette manifestation ayant été organisée après l'examen annuel des subventions aux associations.

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2023-40 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE ET LA COMMUNE DU FOUSSERET DU 12 MARS 2021 ET L'ANNEXE 1 DU 9 SEPTEMBRE 2021

M. le Maire fait part de l'actualisation des prix des repas refacturés à la communauté de communes les mercredis et durant les vacances.

Prix en € TTC	Maternelle	Primaire	Adultes
Mercredis	3,785	4,034	4,415
Vacances scolaires	4,189	4,320	4,438

DOSSIER APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme Claudine LAFARGUE, afin d'évoquer l'actualité intercommunale de ces dernières semaines.

Elle relate, tout d'abord, les décisions en matière de finances et notamment les versements pour fonds de concours qui ont principalement aidé les petites communes, avec l'exemple de Sajas et Cambernard. Pour le développement économique, elle évoque une autorisation de vente de parcelle dans la zone d'activités de Martres-Tolosane.

Pour les déchets, elle cite l'autorisation de lancement d'une consultation pour l'achat de 290 colonnes de collecte dont 140 colonnes enterrées. M. le Maire précise que le Fousseret pourrait, sur la base de ces chiffres et relativement à sa population au sein du territoire, se voir doter de deux colonnes enterrées au Paty et sur le boulevard Carolus et Magdola.

A ce sujet, Mme LAFARGUE précise que la communauté de communes se réjouit de la forte baisse de collecte des déchets ménagers au 1^{er} trimestre 2023. Ces chiffres sont très encourageants.

Mme DUTREICH espère que ce résultat ne dissimule pas des dépôts sauvages dans la nature.

M. BOULINEAU note, qu'en revanche, les quantités des bacs jaunes ont augmenté du fait de l'élargissement des consignes de tri.

Pour la petite enfance, Mme LAFARGUE informe de demandes de subventions pour des travaux de rénovation énergétiques des crèches et une extension de crèche à Lherm.

Pour la culture, elle fait part d'une demande de subvention auprès de la CAF sur le dispositif fonds publics et territoires.

Claudine LAFARGUE tient à disposition des élus sa synthèse mensuelle des informations intercommunales.

Festivités : M. le Maire a convoqué deux réunions l'une destinée à préparer la foire l'autre à préparer la fête. Dans les deux cas, il a été décidé de déplacer vers le Paty les activités prévues sous la halle

Pour la foire, la réunion du 19 juin a permis aux responsables de l'association Vivre au Fousseret de présenter un riche programme d'exposants et d'animations. Le Paty mais les rues et le Picon seront occupés. Le week-end des 2 et 3 septembre devrait marquer une rentrée active au Fousseret.

Pour la fête locale, une réunion le 5 juillet en présence du comité des fêtes, de l'Ôberge et d'élus permettra d'acter le déplacement de la fête place du Paty.

En liaison avec les forains, un plan d'emplacement des manèges et de la scène pour les concerts sera revu afin d'optimiser l'espace.

Les installations électriques seront vérifiées de même que les questions de sécurité, au sens large.

Tout sera mis en place pour un événement festif réussi.

Commission patrimoine : Le mardi 20 juin 2023, M. le Maire a réuni une commission destinée à présenter les modifications apportées au projet de rénovation de la place de la halle. Il a annoncé aux conseillers municipaux les coûts supplémentaires engendrés par ces adaptations. A ce stade, l'objectif est de finaliser le dossier cet été afin de le présenter au conseil municipal du mois de septembre pour ensuite déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental et des services de l'Etat.

En termes de calendrier, il a été convenu avec le bureau d'études d'envisager un début des travaux pas avant le printemps 2024, date à laquelle les mesures de sécurisation de la rue Sicard pourraient permettre de lancer le chantier. Ce calendrier devra être adapté en fonction de l'avancée de la sécurisation de la rue Sicard.

Personnel : M. le Maire annonce envisager le changement de filière pour l'agent en charge de la culture et du tiers lieu. Il est prévu que l'agent revienne vers la filière administrative en raison d'une part de l'évolution de ses missions (gestion du tiers-lieu désormais) et d'autre part pour faciliter une éventuelle évolution de carrière. Le conseil municipal aura à se prononcer sur cette question cet automne.

Catastrophe naturelle : M. le Maire annonce qu'un arrêté de catastrophe naturelle pour le phénomène de retrait gonflement de l'argile est toujours en attente pour la commune du Fousseret. Les services de la préfecture évoquent désormais la mi-juillet 2023 pour la parution du texte.

Rézo pouce : M. le Maire annonce avoir accueilli, au tiers-lieu, le voyage inaugural du covoiturage solidaire, Rézo Pouce, le jeudi 29 juin 2023, en fin de matinée. Il faut désormais espérer pleine réussite à ce nouveau dispositif de mobilité.

Tiers-lieu : M. le Maire fait part de la tenue d'un petit déjeuner organisé au tiers-lieu à destination des professionnels du secteur, le mercredi 28 juin 2023.

Plan canicule : Mme Sabine CAPOUL présente la campagne téléphonique de prévention à destination des personnes vulnérables, à l'occasion des fortes chaleurs estivales.

Sous-préfet : M. le Maire confirme être reçu en audience par le sous-préfet, M. Jean-Luc BLONDEL, le mercredi 26 juillet pour évoquer, notamment, la situation du village issue du sinistre du 4 juin 2023, rue Sicard.

Carnet noir : M. le Maire informe du décès de la mère de M. Emmanuel TIESI, agent au service technique, survenu le 22 juin 2023.

Conseil municipal : M. le Maire rappelle que le prochain conseil municipal sera le mardi 5 septembre 2023.

Durant l'été, les services municipaux continuent à fonctionner et communiqueront auprès des élus sur l'avancée des dossiers tels que la place de la halle ou les suites du sinistre ainsi que les manifestations prévues. Si les élus ont des questions ou des suggestions, ils peuvent les transmettre en mairie.

Bulletin municipal : M. le Maire regrette de ne pas avoir déjà reçu le bulletin dont l'impression reste une difficulté pour l'imprimeur actuel. Si les délais ne s'améliorent pas un changement de prestataire sera à envisager.

Octobre rose : Mme Sabine CAPOUL évoque la participation de la commune à l'opération Octobre rose visant à prévenir le cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. En liaison avec le service culture du village, un spectacle sera proposé à cette occasion.

Des parapluies rose bonbon symboles de la campagne de communication seront déployés dans les rues du village. Elle demande si les agents peuvent prévoir la nacelle pour l'occasion. M. le Maire répond qu'il sera fait appel à celle de la communauté de communes.

La séance est levée à 23h15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	PROCURATION A M. LAGARRIGUE Pierre
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOST Romain	PROCURATION A M. MARTINIE Laurent
M. BOULINEAU Christophe	
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	PROCURATION A Mme CAPOUL Sabine
Mme DROCOURT Angélique	PROCURATION A M. BELMONTE José
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	PROCURATION A M. VILLEMUR Frédéric
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	PROCURATION A Mme NAUSSAC Frédérique
Mme TORILLON Martine	PROCURATION A M. GALIAY Jean-Sébastien
M. VILLEMUR Frédéric	